

PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités d'accompagnement des candidats à l'examen pratique du permis de conduire de catégorie B ou A2.

1. Organisation de l'accompagnement

Les candidats sont accompagnés directement sur le centre d'examen.

Chaque candidat doit se présenter :

- 30 minutes avant l'heure de début de session fixé par nous à l'auto-école pour la catégorie B
- 30 minutes avant l'heure du début de session fixé par nous au box pour la catégorie A2.

L'heure de convocation est annoncée oralement au candidat par le personnel administratif lors de la planification de l'examen.

Un rappel est effectué la veille ou dans les jours précédents l'examen afin d'obtenir confirmation de sa présence.

2. Rappel des éléments le jour de l'examen

Lors de l'accompagnement l'enseignant rappelle au candidat :

- Les documents obligatoires
 - Pièce d'identité
 - Convocation
 - Livret d'apprentissage
- Le déroulement de l'épreuve
- Les questions éventuelles
- Les modalités de consultation des résultats via la plateforme RdvPermis.

En cas d'oubli d'un document obligatoire, le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen.

3. Clôture

La présente procédure est appliquée systématiquement à l'ensemble des candidats présentés à l'examen du permis de conduire afin de garantir une organisation conforme à la réglementation.